

Vol dans une déchetterie en Loire-Atlantique : 36 000 € de préjudice

À Petit-Mars (Loire-Atlantique), un conteneur de déchets dangereux a été volé dans la nuit du lundi 12 au mardi 13 janvier 2026 à la déchetterie.



Le conteneur de stockage des déchets dangereux, mesurant plus de six mètres de long et installé depuis moins de trois mois, a été dérobé,

Dans la nuit du lundi 12 au mardi 13 janvier 2026, la déchetterie intercommunale de Petit-Mars (Loire-Atlantique) a été victime d'un vol inhabituel. Le conteneur de stockage des déchets dangereux, mesurant plus de six mètres de long et installé depuis moins de trois mois, a été dérobé, selon la Communauté de communes Erdre et Gesvres.

Dégradations et vols fréquents

Le vandalisme est un problème récurrent dans les déchetteries du territoire. Les ferrailles, appareils électriques et électroniques, ainsi que les déchets dangereux, notamment les batteries, figurent parmi les cibles privilégiées des récupérateurs.

En plus des vols, des dégradations sont constatées quotidiennement, entraînant chaque année plus de 100 000 € de frais de réparation.

Ces coûts sont couverts par la redevance déchets. Les agents des déchetteries doivent fréquemment nettoyer les dégâts causés et font parfois face à des situations dangereuses en raison de la montée de la violence chez certains individus.

Un phénomène en hausse

En 2025, plus de 70 plaintes ont été déposées pour des actes de vandalisme dans les déchetteries de la région.

Pour lutter contre ces actes, plusieurs mesures ont été mises en place, notamment un renforcement de la sécurité des sites, l'installation de caméras de surveillance, le recours à du gardiennage et l'organisation de la collecte des déchets à forte valeur ajoutée en fin de journée.

Un vol sans précédent

"Le vol d'un conteneur dans son ensemble est néanmoins un événement sans précédent qui témoigne de l'escalade du vandalisme."

Ce vol impacte directement le service rendu aux usagers, avec une nouvelle suspension de la collecte des déchets dangereux à **Petit-Mars**.

Cette collecte était déjà interrompue pour des travaux de mise aux normes du local, remplacé il y a moins de trois mois à la demande de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

Conséquences financières et environnementales

Le préjudice financier pour la collectivité est estimé à 36 000 €. Ce vol engendre également des risques pour la santé et l'environnement, notamment en cas d'abandon des déchets volés dans la nature.

Par ailleurs, les habitants doivent conserver leurs déchets dangereux plus longtemps chez eux, ce qui peut inciter certains à pratiquer des dépôts sauvages en raison de l'interruption de la collecte à **Petit-Mars**.

Des mesures en réflexion

La collectivité condamne fermement cet acte et collabore avec les services de la gendarmerie pour identifier les responsables.

En attendant, les usagers de la déchetterie de **Petit-Mars** sont invités à se rendre dans les autres déchetteries de la Communauté de communes Erdre et **Gesvres** pour déposer leurs déchets dangereux.

"La montée en nombre et en intensité du vandalisme observée ces derniers temps sur les déchetteries d'Erdre et Gesvres appelle à de nouvelles mesures d'ampleur, et met en exergue une nécessaire réflexion à mener sur l'organisation de ce service de proximité afin d'en garantir son fonctionnement et sa pérennité."

Analyse



Petit-Mars



Gesvres



Loire-Atlantique



Environnement



Déchets



Gestion des déchets